

Synthèse de l'atelier n°2 espaces naturels, patrimoine et architecture

Objet de l'atelier

Le deuxième atelier programmatique sur le projet de centre ville élargi a eu pour objet de susciter une réflexion collective sur la présence des milieux naturels et de l'eau et sur leur mise en scène structurelle dans le cadre du projet de centre ville élargi. Il a eu également pour objet la perception collective du patrimoine buressois, et les priorités de mise en valeur dans le cadre du même projet.

Déroulement de l'atelier

Une présentation sommaire du diagnostic ciblé sur les thématiques des milieux naturels et du patrimoine a été effectuée par Anne Tessier (fichier PDF en annexe).

Ensuite Patrick Dursent a fait une présentation du diagnostic grand paysage et milieux naturels, puis du réseau hydrologique et de son fonctionnement (fichiers en annexe).

Ces présentations ayant duré environ 1/2 h, les participants se sont ensuite répartis en 4 tables rondes pour une réflexion partagée, à partir de questions de base posées par le bureau d'étude :

- Quelle perception avez-vous du patrimoine bâti ? Du patrimoine naturel ?
- La présence de l'eau : atout ou problème ? Comment imaginez vous la «trame de l'eau» dans le centre ville élargi ? La trame verte ?
- Comment s'inscrire au mieux dans le projet de parc d'agglomération ?
- Quel patrimoine faut-il mettre plus particulièrement en valeur dans le cadre du centre ville élargi ?
- Comment mieux ouvrir le patrimoine de l'Université sur le centre ville ?

Après environ 3/4 d'h d'échanges par groupes, une restitution collective a été faite par le rapporteur désigné pour chaque table ronde, et consignée sur paper board par Anne Tessier. Cette restitution est reprise ci-après, et complétée de l'interprétation qui peut en être faite pour enrichir le projet de centre ville élargi.

La perception du patrimoine bâti et naturel

Un premier constat partagé est le fait que la ville de Bures-sur-Yvette est appréciée "en l'état", avec un attachement réel à ce qui est nommé "l'idéal village" et qui correspond à une notion collectivement forte.

Certaines constructions récentes, notamment près de la gare RER et la résidence de l'Ile, sont jugées "non conformes" à cet idéal et même gênantes pour la cohérence de l'image de la ville. Une suggestion est faite "d'habiller" ces constructions avec du végétal, essentiellement pour en réduire l'impact visuel et le caractère minéral.

A contrario, certaines habitations dans la ville qui présentent un intérêt architectural mériteraient, d'après les participants, d'être mises en valeur.

La présence de l'eau et sa mise en scène

Un constat largement partagé est que l'eau est partout présente à Bures-sur-Yvette, mais très peu perceptible. Souvent canalisés derrière des murs raides, parfois enserrés dans un tissu pavillonnaire privatif qui en confisque la vue, l'Yvette et le Vaularon deviennent visibles essentiellement quand leur niveau monte et qu'il pose problème.

La résidence étudiante de l'Ile est perçue comme un obstacle qui a été posé à la circulation de l'eau, puisqu'elle est à cheval entre l'Yvette et le bras de décharge du Moulin.

Dans l'ensemble, l'aspect "risque" des cours d'eau est connu (inondations à partir de la crue cinquantennale), mais il semble assez peu inquiétant, et il n'est pas identifié comme le handicap majeur du réseau hydraulique de Bures-sur-Yvette. Il est souhaité une connexion entre le Vaularon et le bras de décharge du Moulin, situé sensiblement plus bas et susceptible de recueillir le trop plein du Vaularon en cas de crue. Le bureau d'étude pense qu'un système de déversoir pourrait peut être s'envisager sans modifier le règlement de l'eau.

Une inquiétude plus grande est suscitée par les projets d'urbanisation des plateaux, notamment celui de Saclay. Le traitement des eaux pluviales sur ces projets aura un impact direct sur les conditions hydrauliques des cours d'eau de fond de vallée.

Ce qui pose le plus problème aux participants est l'absence de continuités de cheminements et de visibilité de l'eau tout au long de son parcours. Une démarche menée par la Ville consiste à acquérir des fonds de parcelles le long de l'eau dans le quartier du Haras, au fur et à mesure des transferts de propriétés, afin de recréer progressivement un chemin circulaire. Cette démarche est approuvée par les participants, et complétée par des suggestions originales (pourquoi ne pas "marcher sur l'eau" quand on ne peut longer le cours d'eau ?).

Le souhait de continuités piétonnes tout au long du "chemin de l'eau" est complété par un désir de "décanalisation" partout où c'est possible, de renaturation des berges avec d'éventuelles aires d'expansion, conformément à la Directive européenne 2000 (voir possibilité de subvention dans le cadre du PRGE) ... Il est à noter que le SIAHVY est porteur d'un projet allant dans ce sens. La partie ENS de Palaiseau est citée, à ce titre, en exemple de renaturation des berges.

Dans les secteurs urbanisés, les participants suggèrent de "jouer avec l'eau", d'en faire un élément urbain à part entière. Après l'atelier, M. Guinamard a transmis au bureau d'étude, à titre d'illustration, des photos du ru de Beaugency et de son insertion dans le tissu urbain (photos ci-après).



Dans les projets de constructions un peu plus diffus, à la Guyonnerie notamment, il est suggéré de préserver des zones humides autour des futurs ensembles urbanisés.

Le "parc d'agglomération" et ses incidences sur le centre ville élargi

La plupart des participants ignorent ce que recouvre la notion de "parc d'agglomération". Mme DORAND (CAPS) explique qu'il ne s'agit pas d'un projet, mais plus d'une réflexion partagée entre divers partenaires dont la CAPS dans le cadre d'une étude globale sur l'Université, pour mettre en valeur les espaces naturels et en particulier les berges de l'Yvette sur le domaine universitaire.

Il ne s'agit donc pas de s'inscrire dans un "projet", mais plutôt de s'approprier une volonté d'ouverture et de continuité des espaces naturels, à partager entre la ville de Bures-sur-Yvette et l'Université.

Ce point soulève une question : la distinction entre espaces naturels "sauvages" et espaces naturels anthropisés (remaniés par l'homme). Les participants ne souhaitent pas que la confusion soit faite entre les deux. Les espaces sauvages ont vocation à le rester, c'est ce que porte notamment l'ENS (espace naturel sensible) de 9 ha situé le long de la rue de la Guyonnerie, et dont la Ville de Bures acquiert les emprises progressivement. Les espaces naturels sauvages, milieux humides parcourus de sources et boisés, font l'objet d'une forte volonté collective de conservation.

Le bureau d'étude souligne que ce sont très probablement des hauts lieux de biodiversité, en particulier avec la présence de batraciens, d'oiseaux et même de grands mammifères.

La roselière haute doit être "mise en valeur tout en la préservant" (oxymore ?), la roselière basse ne doit pas être négligée non plus.

La protection des coteaux boisés doit devenir effective.

La mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces publics

L'église St Matthieu fait partie du patrimoine qui mériterait plus de visibilité notamment par le traitement de sa place.

La Grande Maison et le Vaularon, aujourd'hui encadrés par la rue du Dr Collé et la rue Charles De Gaulle, sont actuellement tournés vers le parc plutôt que vers la ville. Un souhait exprimé est de "désenclaver" cet ensemble de qualité, en dévoyant la rue du Général De Gaulle pour l'éloigner de la Grande Maison et lui traiter un parvis ("faire sortir le parc de ses limites") , en jouant sur les niveaux notamment en réduisant la dénivelée du jardin de façade devant la Grande Maison, éventuellement en déplaçant le cours du Vaularon pour le recaler plus à l'est, avec des berges réaménagées... La mise en valeur de l'eau dans la Grande Maison est une piste évoquée. Les idées ne manquent pas et sont audacieuses.

La "maison Serrault" du XVIIIème siècle, située au 60 rue Charles De Gaulle, suscite un souhait de conservation de la part de certains participants, en vue d'y faire une Maison des associations. Son état fait cependant l'objet d'inquiétudes, et son mode de restauration également. Les participants concernés ont envisagé la possibilité de restaurer cette maison dans le cadre de "chantiers d'été".

Nota : un diagnostic structurel de la maison Serrault a été réalisé par le bureau d'études Veritas à la demande de la Ville de Bures-sur-Yvette en décembre 2012. Ce diagnostic basé sur un rapport photographique montre une habitation mal chaînée présentant une structure maçonnée fissurée à de multiples endroits, supposant des tassements en soubassement, une dégradation des linteaux métalliques de baies, des attaques multiples de la charpente d'une part à cause de l'humidité (la toiture étant très dégradée, voire inexistante par endroits) et par des insectes xylophages, et une dégradation par pourrissement des planchers bois. En l'état cette construction est inapte à tous usages, et nécessiterait une réhabilitation lourde concernant tous les corps d'état.

Le Moulin est un élément patrimonial intéressant, notamment du fait de son rapport avec l'eau. Là aussi, une mise en valeur serait souhaitée, avec une relation plus forte entre le moulin et le centre ville. Les deux tours du château sont également identifiées comme patrimoine intéressant à valoriser.

Les trames piétonnes font partie des éléments structurants de mise en valeur du patrimoine. Des chemins existent, notamment sur l'Université, mais ils sont souvent confidentiels ou discontinus par manque de franchissement des cours d'eau... Un souhait est fortement exprimé de continuités nord - sud (entre le centre ville élargi, le groupe scolaire et la Guyonnerie, entre la rue du Général De Gaulle et la voie Kastler) mais aussi dans le sens est-ouest (entre le centre ville ancien et le centre ville élargi).

L'ouverture du patrimoine universitaire sur le centre ville élargi

L'essentiel de cette ouverture se traduit par une plus large utilisation des cheminements existants sur l'Université, certains très beaux, notamment vers le pont Fauchard et l'Hôpital psychiatrique, chemin qui permet d'accéder à la station de bus. Pour assurer certaines continuités, des passerelles seraient parfois nécessaires, par exemple au bas de la rue Descartes.

Les interprétations possibles pour la réflexion sur le centre ville élargi

L'atelier n°2 montre que les patrimoines naturel et villageois sont des sujets particulièrement sensibles aux yeux des Buressois.

Les réactions face à ces questions procèdent d'une double démarche, contradictoire seulement en apparence :

- un fort conservatisme,
- une volonté d'ouverture avec des propositions audacieuses.

Le conservatisme, fort, concerne essentiellement les milieux naturels "sauvages" : milieux humides, coteaux boisés, sources, roselières, ENS... Il est souhaité de les laisser "en l'état". Néanmoins un peu d'entretien peu s'avérer bénéfique (curage des fossés dans la partie université par exemple).

Le conservatisme concerne également une "image idéale" de village : comment aller vers un centre ville à l'échelle de Bures sans perdre cette notion de "village" ? Là aussi, on est face à un oxymore. Mais il s'agit peut être simplement de veiller à assurer une continuité du village avec la ville à la fois dans l'espace, sans ruptures brutales d'image ou d'architecture, et dans le temps, en préservant une clarté de lecture de l'histoire de Bures même dans son évolution. C'est ce que traduit le souhait de mettre en valeur l'église, et certaines constructions anciennes. "Continuité sans brutalité" doit être une ligne de conduite du projet de centre ville élargi.

La volonté d'ouverture avec des propositions audacieuses concerne d'une part la "reconquête" des berges des cours d'eau, Yvette, Vaularon et canal du Moulin. Il s'agit d'un souhait de décloisonnement et de réappropriation par tous d'une continuité de l'eau aujourd'hui partiellement confisquée. A ce titre, le quartier du Haras est perçu comme un "verrou", et toutes les solutions seront bonnes pour assurer des continuités piétonnes le long de l'eau : si l'on ne peut pas marcher au bord, marchons dessus... La "trame bleue" déjà en marche est, de façon consensuelle, naturellement intégrée comme élément structurant du centre ville élargi, et des propositions audacieuses sont attendues pour la mettre en œuvre et rendre l'eau fortement présente.

La volonté d'ouverture s'adresse également à la trame verte", avec la création d'un chemin nord - sud Guyonnerie - centre ville, mais aussi la création de continuités entre chemins existants, à identifier fortement parce qu'ils restent confidentiels. Il faut aussi envisager une liaison est-ouest entre l'église et le centre ville élargi, qui ne soit pas seulement la rue du Général De Gaulle.

Le programme de centre ville élargi devra donc s'armer à la fois de respect et d'audace, ce qui, là encore, n'est contradictoire qu'en apparence.